

MAIRIE

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 0

Date de la convocation : 25/08/2026

Date d'affichage : 25/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

*L'an deux mille vingt-six, le premier septembre, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Jessica BRICAUD ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Madame Mauricette HELLO a été nommée secrétaire de séance.

1-2. Approbation pour l'achat d'une tondeuse autoportée - Décision Modificative de Crédit n°3 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu le budget communal adopté pour l'exercice en cours ;

Afin de remplacer le matériel devenu obsolète et de garantir l'entretien régulier des espaces verts communaux, les services techniques ont consulté plusieurs entreprises spécialisées dans la fourniture d'équipements professionnels pour l'entretien des espaces verts.

Après analyse des propositions, la société EQUIP JARDIN a été retenue. Leur proposition porte sur l'acquisition d'une tondeuse frontale de marque John Deere, accompagnée d'un contrat de maintenance et d'une garantie sur une durée de cinq ans. Le montant est de 50 002,99€ TTC avec une reprise de l'ancienne tondeuse à 3500€. Le coût final est donc de 46 502,99€ TTC. Pour financer l'achat de la tondeuse, il est nécessaire de voter une décision modificative de crédit dans le budget principal 2026. L'opération consiste à procéder à un transfert de crédits de la section fonctionnement, le compte 615228, *Entretien et réparations sur biens immobiliers – Autres bâtiments*, vers la section investissement, compte 215731, *matériel roulant*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, avec 12 voix Pour et 3 Abstentions :

Article 1 :

De valider la proposition de la société EQUIP JARDIN pour l'acquisition d'une tondeuse frontale de marque John Deere, pour un montant total de 46 502,99 € TTC, comprenant le contrat de maintenance et la garantie de cinq ans.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Article 3 :

D'approuver la décision modificative de crédits n° 3 du budget principal 2026, selon les mouvements suivants :

↳ Sens	↳ Compte	Libellé compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)
↳ D	023	Virement à la section d'investissement			0,00 €	46 502,99 €	0,00 €	46 502,99 €
↳ D	215731	Matériel roulant			0,00 €	46 502,99 €	0,00 €	46 502,99 €
↳ D	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments			0,00 €	-46 502,99 €	0,00 €	-46 502,99 €
↳ R	021	Virement de la section de fonctionnement			0,00 €	46 502,99 €	0,00 €	46 502,99 €
= Total dépense					0,00 €	46 502,99 €	0,00 €	46 502,99 €
= Total recette					0,00 €	46 502,99 €	0,00 €	46 502,99 €

Extrait Certifié Conforme
Le 01/09/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND



Secrétaire de séance,
Mauricette HELLO

